



ORGANISATION DES ELECTIONS LEGISLATIVES DANS DES DELAIS RECORDS : LES AGENTS DE PREFECTURE N'EN PEUVENT PLUS!

A la veille des JO, le Président de la République a décidé de dissoudre l'assemblée et d'organiser des élections législatives dans un délai de 3 semaines.

Cette décision, qui emporte l'organisation des élections dans un délai record, crée une tension supplémentaire sur les services préfectoraux, et particulièrement dans les services élections.

La CFDT a interpellé l'administration sur :

- la charge de travail en constante augmentation à laquelle doivent faire face les agents des préfetures, et particulièrement dans ce contexte ;
- l'impact sur le temps de travail et les congés des agents ;
- l'absence de reconnaissance et de valorisation de l'engagement des agents pour faire face aux missions et urgences ;
- les impacts de cette pression et de cette charge de travail sur les conditions de travail et la santé des agents ainsi que sur la qualité du service public

La CFDT demande à l'administration de prendre des mesures immédiates visant :

- **À préserver la santé des agents notamment en affectant** des effectifs pérennes en nombre suffisant au regard de la charge de travail croissante constatée dans les services des préfetures, des SGCD, des sous-préfetures, SGAR, des SGAMI ou, à défaut, à revoir les objectifs et les missions à la baisse.
- **A valoriser et reconnaître l'engagement des agents dans un contexte particulièrement exigeant** en augmentant les enveloppes des heures supplémentaires, de l'IFSE et du CIA pour permettre de valoriser l'engagement des agents qui participent quotidiennement à ce surcroît d'activité, que ce soient dans les services « élections » mais également pour l'ensemble des services impactés.
- **A assurer des temps de récupération légitimes** en supprimant le seuil mensuel d'heures écrêtées pendant cette période particulière et jusqu'à la fin de l'été et de permettre aux agents de récupérer les heures accumulées au compteur jusqu'à la fin de l'année civile.

Encore une fois, le Ministère demande aux agents des préfetures de faire plus avec moins, sans contrepartie !

Pour la CFDT, cela doit cesser : le MI se doit de répondre clairement et sans attendre à ces légitimes attentes !